

Fiche-action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de l'offre touristique / **AXE STRATEGIQUE II Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire**

| | | |
|-------------------------|--|--|
| LEADER 2014-2020 | GAL de l'Est-Audois | |
| ACTION | N° 4 | Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques |
| SOUS-MESURE | 19.2 Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux | |
| DATE D'EFFET | Date de signature de la présente convention ; nouvelle version de la présente fiche action applicable au 03.03.2016 | |

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Orientations stratégiques du programme LEADER

Domaine prioritaire du PDR :

P1 : Favoriser le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

P6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Orientation stratégique LEADER

Un développement économique solidaire

Une dynamique du vivre ensemble

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Eléments de contexte :

- Poids de l'économie touristique= 10% du PIB du territoire
- Richesse des patrimoines naturels et culturels (PNR, zones Natura 2000, arrière-pays et littoral / Canal du Midi, sites et abbayes du Pays Cathare, Romanité), labélisés par des labels nationaux et internationaux mais insuffisamment connus et valorisés
- Potentiels d'Activités de Pleine Nature, d'Agritourisme, d'œnotourisme insuffisamment développés et mis en lien
- Fréquentation de masse trop saisonnière sur le littoral
- Enjeu d'amélioration de la reconnaissance des patrimoines et de diversification de la fréquentation touristique (dans l'espace et le temps)

Objectifs de la fiche-action :

- Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation touristiques dans le secteur de la Pleine nature, l'œnotourisme et l'agritourisme en veillant à la préservation des espaces naturels, en segmentant l'offre sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison.
- Créer et Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques autour de la Pleine nature, de l'agritourisme et de l'œnotourisme.
- Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants : carence de l'initiative privée, située sur un grand itinéraire (EV8, V80, GR36, GRP, canal du midi et sentier cathare).

c) Effets attendus

- Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés
- La fréquentation touristique est mieux répartie (extension de la saisonnalité et meilleure répartition géographique)
- Les segments de l'économie touristique sont complétés

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

1/ Soutien à la réalisation d'études et à la mise en place de jalonnements et de signalétiques pour les itinéraires de mobilités douces.

2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.

3/ Appui à la création d'hébergements de gîte d'étape ou de groupe.

4/ Soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme ou de l'œnotourisme.

5/ Appui à la création d'outils pilotés et gérés par les OT visant la mutualisation de l'information et la mobilité des touristes du littoral vers l'arrière-Pays sur les itinéraires de voies douces et les activités de pleine nature (EV8 V80 GR 36 GRP Sentier Cathare)

et Canal du Midi) à l'échelle du GAL.

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIEN AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.

Cette fiche action s'inscrit dans la thématique « Attractivité et vitalité des territoires » :

Développement et structuration du secteur touristique, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel

Développement et structuration du secteur agritouristique

Développement de la culture en zone rurale

PDR FEADER (6, 4,1 et 7,5) Agritourisme projets individuels de structuration d'un produit agritouristique et; projets collectifs d'aménagement publics et promotion de destination agritouristiques, équipement, promotion, commercialisation de produits touristiques liés à l'agritourisme, mettant en avant les patrimoines culturels et naturels.

PO FEDER PI 6c préservation, valorisation et développement des sites culturels et naturels régionaux reconnus comme produits touristiques et de loisirs et politique grands sites et acte 2 du Pays Cathare.

PO FEAMP art 30,48 DLAL accompagnement des activités touristiques autour de la pêche et de l'aquaculture.

Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec les autres dispositifs de financement pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire.

5. BENEFICIAIRES

Tous porteurs de projet publics et privés

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses immatérielles :

- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacements calculés au réel dans la limite du barème fiscal en vigueur (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacements seront calculés sur cette base dans la limite du barème fiscal en vigueur).
- Frais d'hébergement et de restauration calculés au réel dans la limite du barème fiscal en vigueur (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, ces frais seront calculés sur cette base dans la limite du barème fiscal en vigueur).
- Prise en charge des coûts et frais de formation
- Coûts d'organisation et de mise en œuvre des formations : conception, logistique (locations de salles, matériel de formation), supports pédagogiques, intervention des formateurs, frais de déplacement sur site des formateurs et intervenants (sur la base du barème de la structure lorsqu'il existe, ou, à défaut, sur la base des coûts réels), prestation de services d'organismes de formation et d'intervenants.
- Diagnostics et études pré-opérationnelles, opérationnelles et stratégiques
- Honoraires d'architectes
- prestations de conseil (notamment dépenses conseil relatives à l'engagement dans une démarche de tourisme durable : HQE, HPE EnR2005, THPE Enr2005, BBC, Ecogite, gîte Panda, Bâtiment durable Méditerranéen)

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagements de biens immeubles hors travaux de voiries et réseaux
- Matériel et équipements (mobilier, informatique, technique)
- Aménagements extérieurs liés à la prestation touristique : dépenses pérennes, hors végétalisation annuelle, directement connectés aux investissements de la prestation touristique proposée (notamment parking, clôtures).
- Achats de véhicules non motorisés ou électriques ou hybrides
- Dépenses liées à la promotion, la communication et la commercialisation de l'offre touristique de pleine nature, œnotouristique et agritouristique
- Acquisition ou développement de logiciels informatiques, licences, conception de marque commerciale, développement et mise à jour de sites internet marchands.

Exclusions :

- dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Conditions d'éligibilité du projet :

- Le projet est localisé sur le territoire du GAL. Une opération peut se situer à Narbonne dans les conditions émises dans l'Appel à Projet LEADER et dans ce cas, le porteur de projet doit présenter au moment du dépôt de la demande d'aide

une note spécifique décrivant les retombées directes et clairement identifiées sur le territoire du GAL en termes d'emploi, d'équilibre économique du territoire et de maillage territorial.

- La demande d'aide comprend une note descriptive du projet décrivant : les enjeux et objectifs du projet, le raccordement du projet à l'offre existante, son dimensionnement technique et financier, les partenariats qui seront mis en œuvre, l'intégration économique du projet et de la filière concernée, la dimension énergétique et environnementale du projet, le cahier des charges des labels associés au projet et les modalités de labellisation envisagée du projet.
- Les types d'opérations 1 « actions liées à l'itinérance douce » incluent dans leur note descriptive la référence à un schéma intercommunal existant ou à défaut une étude démontrant la coordination intercommunale du projet
- Les types d'opération 2 « nouvelles prestations touristiques » sont situés à moins de 10 km des voies V8, V80, GR36, GRP, sentier cathare et Canal du midi. La note descriptive du projet inclue une cartographie situant géographiquement le projet par rapport à ces voies.
- Les types d'opération 3 « Hébergement » s'inscrivent dans une démarche qualité environnementale et responsable reconnue nationalement ou régionalement (Exemple : HQE, HPE EnR2005, THPE Enr2005, BBC, Ecogite, Panda, Bâtiment Durable Méditerranéen) et sont situés à moins de 10 km des voies V8, V80, GR36, GRP, sentier cathare et Canal du midi. La demande d'aide inclue, dans sa note descriptive, la description de la procédure d'obtention du label qualité visé, une cartographie situant géographiquement le projet par rapport à ces voies ainsi qu'une étude ou une analyse démontrant la carence privée.
- De manière spécifique les types d'opération 3 « hébergement » porté par un maître d'ouvrage privé sont d'une capacité minimale de 20 lits.
- Pour les types d'opérations 4 « Etudes préalables », le porteur de projet joint à sa demande d'aide le cahier des charges de l'étude incluant à minima l'analyse de la valeur ajoutée du projet en termes d'emploi ainsi que son impact économique et environnemental.

Exclusions :

- Activités liées aux sports mécaniques

Conditions d'éligibilité des dépenses :

- Pour la prise en charge des coûts et frais de formation, le porteur de projet joint une note montrant en quoi la formation est nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et en quoi aucune autre prise en charge par un autre dispositif de financement des formations n'est possible (Exemple : OPCA, CNFPT, CRLR)

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les projets seront notés suivant les principes de sélection suivants :

- Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL
- Caractère partenarial et intérêt collectif du projet
- Projet favorisant les circulations du littoral vers l'arrière-pays et/ou la fréquentation touristique sur les ailes de saison
- Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie)
- Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)

Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation. Le comité de programmation se réserve la possibilité de bonifier ou au contraire plafonner l'assiette éligible du projet ou encore de rejeter un projet sur la base d'un argumentaire construit et partagé.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 80%

Le taux maximum d'aide publique est de 80%. Le taux d'aide publique par opération sera fixé par chaque GAL dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi :

Indicateurs :

| Type d'indicateurs | Indicateurs | CIBLE |
|--------------------|---|------------------------------|
| Réalisation | Etudes réalisées | 3 |
| Réalisation | Opérations liées à l'itinérance douce | 3 |
| Réalisation | Hébergements et création d'activités | 4 |
| Réalisation | Outils Office du tourisme | 2 |
| Résultats | Nombre de communes impliquées dans les projets (maillage territorial) | 41 (1/3 des communes du GAL) |

b) Base règlementaire ?

